

**Ensoleillons
des vies, réchauffons
les cœurs !**



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 avril 2025

SOL SOLIDAIRE lance son appel à projets annuel 2025

SOL SOLIDAIRE invite les acteurs du logement social à répondre à son appel à projets annuel visant à soutenir la mise en place de panneaux solaires sur les toits des HLM pour redistribuer gratuitement l'électricité ainsi produite aux habitants.

Cet appel à projets vise à encourager la réalisation de projets d'installations photovoltaïques en autoconsommation collective, bénéficiant aux habitants des logements sociaux sélectionnés qui pourront accéder gratuitement à l'énergie solaire ainsi produite. Les acteurs du logement social, qu'ils soient localisés en France métropolitaine ou en Zone Non Interconnectée (ZNI), sont éligibles.

Les projets peuvent concerner des bâtiments existants ou des constructions neuves. La puissance installée des systèmes photovoltaïques doit être comprise entre un minimum de 10 kWc et un maximum de 250 kWc.

L'aide sera versée sous la forme d'une subvention cumulable avec des aides publiques, représentant au maximum 30 % d'un coût total d'investissement (CAPEX) qui ne doit pas dépasser 2,5€/Wc. Une possibilité de stockage de l'énergie sera également considérée dans le cadre de l'évaluation des projets.

Les critères de sélection incluent des exigences sociales et environnementales strictes, telles que l'utilisation de composants de fabrication française ou européenne.

Les dossiers déposés devront comprendre une étude de faisabilité détaillée, ainsi que des documents permettant d'apprécier la qualité et la viabilité du projet conformément au cahier des charges de l'appel à projets. Le comité d'instruction portera une attention particulière à l'ampleur de la réduction des factures d'électricité ambitionnée pour les locataires et aux mesures envisagées pour sensibiliser les locataires aux enjeux de la consommation d'énergie.

Les acteurs du logement social sont invités à soumettre leurs dossiers avant la date limite du 30 septembre 2025.

Pour plus d'informations et pour soumettre une candidature, veuillez contacter SOL SOLIDAIRE à l'adresse suivante : contact@solsolidaire.fr

Depuis sa création en 2019, Sol Solidaire a permis à près de 2000 familles de bénéficier de son soutien, aboutissant à une baisse moyenne de 20 % sur leur facture d'électricité.

« Nous sommes convaincus que ces initiatives permettront de réduire les inégalités énergétiques tout en favorisant un avenir plus durable pour les habitants des HLM. Nous avons hâte de découvrir les propositions concrètes qui émergeront cette année », déclarent les cofondateurs de l'Association Sol Solidaire, Sylvain Waserman, président de l'ADEME, Sylvie Perrin, associée chez De Gaulle Fleurance,

Laetitia Brottier, vice-présidente d'Enerplan, Jean-Sylvain Ruggiu, directeur RSE du Groupe BPCE, André Joffre, président de Tecsol, et Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union Sociale pour l'Habitat.

A propos

L'association Sol Solidaire a pour membres fondateurs l'ADEME, la société d'avocats De Gaulle Fleurance et Associés, le syndicat professionnel Enerplan, le Groupe BPCE, le bureau d'études Tecsol et l'Union Sociale pour l'Habitat.

Son objectif : conjuguer progrès social et environnemental. Son projet : permettre aux bénéficiaires de logements sociaux de réduire leur facture énergétique, en contribuant à financer l'installation de panneaux solaires sur le toit des HLM.

<https://www.solsolidaire.fr/>

Contact Presse :

Sarah Maouchi, +33 (0)7 57 76 83 97, sarah.maouchi@agence-constance.fr